

## Tarification 2025

Vos représentants du RACAR ont approuvé la tarification pour l'année 2025. Cette tarification a également reçu l'aval du CPI (Comité paritaire intersectoriel).

### **Régime des actifs**

#### **Régime obligatoire d'assurance salaire de longue durée (obligatoire et complémentaire)**

Pour cette protection payée par l'employeur, la prime est maintenue et représente 0,756 % du salaire.

#### **Régime obligatoire d'assurance vie**

(de l'adhérent, des personnes à charge et mutilation accidentelle)

Le montant de protection est égal à 50 % du traitement annuel

Cette protection est payée par les assurés. La prime de l'assurance vie de l'adhérent, du conjoint et des enfants à charge est maintenue ainsi que celle pour mutilation accidentelle. Au total, la prime d'assurance vie obligatoire représente 0,087 % du salaire.

À titre d'exemple, pour un salaire annuel de 100 000 \$, la prime totale du régime obligatoire d'assurance vie sera de 3,33 \$ par 14 jours.

#### **Régime obligatoire de base d'assurance accident maladie**

Les coûts de cette protection sont partagés entre l'employeur et les assurés afin qu'au total, l'ensemble des primes soient partagées en parts égales entre l'employeur et l'employé. La prime pour cette protection augmentera de 20,2 % en 2025.

Cette augmentation est très importante et s'explique principalement par l'augmentation des coûts des médicaments et par l'augmentations de la consommation de ceux-ci.

Voici quelques exemples :

#### Médicaments pour le traitement du diabète

Les dépenses liées aux médicaments pour le traitement du diabète sont en augmentation. Des médicaments plus efficaces pour gérer cette condition ont fait leur apparition sur le marché tel que l'Ozempic par exemple, mais ils sont beaucoup plus coûteux. Le diabète est l'une des maladies les plus fréquentes au Canada.

#### Médicaments coûteux pour le traitement des maladies rares

Plusieurs médicaments pour traiter des maladies rares sont très coûteux. À titre d'exemple, la RAMQ a, en 2022, assoupli ses critères d'autorisation pour le Trikafta, un médicament utilisé pour le traitement de la fibrose kystique avec un coût annuel d'environ 350 000 \$. Santé Canada a récemment autorisé l'élargissement de la population cible à une clientèle âgée de 2 ans ou plus. On s'attend donc à une augmentation de demandeurs.

#### Médicaments en lien avec les problèmes de santé mentale

Au cours des dernières années, nous avons beaucoup entendu parler de la hausse des réclamations pour les médicaments en lien avec la dépression, le stress et les autres problèmes de santé mentale. En 2023, la croissance des demandeurs utilisant ces classes de médicaments a enfin ralenti, mais la consommation continue d'être élevée. La santé mentale reste donc un sujet d'actualité.

#### Médicaments pour le traitement de l'obésité

En raison de l'augmentation des médicaments pour traiter l'obésité sur le marché et de leur efficacité, ces médicaments connaissent une popularité grandissante. Ces médicaments sont admissibles pour plusieurs assurés et sont très coûteux. Récemment, le Wegovy est devenu très utilisé par les assurés souhaitant traiter un problème d'obésité. Son coût est d'environ 6 000 \$ par année et il doit généralement être utilisé durant plusieurs années.

### Grands réclamants

La tendance des dernières années se poursuit : les grands réclamants continuent d'avoir un impact important sur le coût des médicaments. Au cours de la dernière année, pour notre groupe, 315 certificats ont réclamé plus de 25 000 \$ de médicaments, pour des prestations totalisant 18 250 000 \$. Ces certificats représentent 1,4 % du total des assurés, mais leurs prestations remboursées représentent 32 % du total des coûts de médicaments.

Voici la nouvelle tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Primes 2024			
Statut	Employeur	Employé	Total
Individuel	24,79 \$	49,36 \$	74,15 \$
Monoparental	34,71 \$	69,10 \$	103,81 \$
Familial	59,50 \$	118,46 \$	177,96 \$

Primes 2025			
Statut	Employeur	Employé	Total
Individuel	31,84 \$	57,29 \$	89,13 \$
Monoparental	44,58 \$	80,20 \$	124,78 \$
Familial	76,42 \$	137,49 \$	213,91 \$

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Les assurés de 65 ans ou plus bénéficient d'une réduction de leur prime proportionnelle aux primes payées au RPAM (Régime public d'assurance médicaments).

### **Régime facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent et du conjoint**

La tarification sera maintenue pour cette protection. À titre d'exemple, une protection de 300 000 \$ pour une femme non-fumeuse de 50 ans coûtera 15,90 \$ par 14 jours en 2025.

*(Voir le tableau de la tarification en vigueur le 1er janvier 2025 en annexe.)*

### **Régime des retraités**

#### **Régime d'assurance maladie (base, enrichi et surprime)**

Dans l'ensemble, la tarification augmente de 21,9 % tout en variant selon le régime (de base ou enrichi) et selon les groupes d'âge (-65 ans ou 65 ans ou +). Un congé de prime de 3 % est accordé.

Le groupe des retraités a choisit de ne plus couvrir les médicaments pour le traitement de l'obésité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les assurés qui consommaient déjà ce type de médicaments pourront continuer leur traitement jusqu'au 31 décembre 2025.

*(Voir le tableau de tarification en vigueur le 1er janvier 2025 en annexe.)*

#### **Régime d'assurance vie**

Les primes d'assurance vie de l'adhérent et de la vie additionnelle du conjoint sont maintenues.

Les primes d'assurance vie du conjoint et des enfants à charge sont aussi maintenues. Pour cette protection, aucun congé de prime n'est accordé pour l'année 2025.

*(Voir le tableau de tarification en vigueur le 1er janvier 2025 en annexe.)*